



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2467

Convention de coopération entre la Ville de Lyon et la Ville de Barcelone

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2467 - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE BARCELONE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1986, les villes de Lyon et Barcelone ont développé des relations continues, en particulier entre les élu.e.s et les services des deux collectivités. Des rencontres régulières ont permis de nombreux échanges d'expertise, source d'inspiration mutuelle et de partage de modèles d'organisation pour une amélioration de la gestion des villes et leur adaptation aux évolutions urbaines. Que ce soit sous forme de relations bilatérales, (voyages d'études, dialogue entre services) ou au sein de réseaux de villes (Eurocities, réseau Délice...), mais également de travaux communs menés dans le cadre de projets européens, les deux capitales régionales de dimension européenne coopèrent régulièrement sur des sujets tels que la défense des valeurs européennes, le logement digne et accessible, la jeunesse, la sécurité, les mobilités actives, etc.

Par ailleurs, de nombreux projets bilatéraux ont vu le jour grâce aux collaborations entre acteurs culturels, éducatifs et économiques de nos deux territoires. Ces liens enrichissent les projets et l'offre culturelle proposés aux Lyonnais et aux Lyonnaises. À titre d'exemple en 2023 et 2024, l'Orchestre National de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, l'Opéra mais aussi des associations telles que Quai du Polar, Lyon BD Festival ou Cité Anthropocène programmeront d'intéressants projets croisés.

Du 14 au 17 novembre 2022, le Maire de Lyon a effectué une mission officielle à Barcelone axée sur la visite du port, les super ilots (superillas) en centre-ville, des structures culturelles (bibliothèque, auditorium, centre d'art contemporain) et la végétalisation des cours d'écoles. De nombreux échanges ont eu lieu avec élu.e.s et technicien.ne.s barcelonais sur l'énergie, les politiques en faveur de l'éducation et des enfants, la stratégie de la ville accessible ainsi que la justice globale et les coopérations internationales.

C'est à cette occasion et lors d'une rencontre avec la Maire de Barcelone, que la décision de renforcer les relations entre les deux villes par la signature d'un accord officiel a été prise.

Au regard des similitudes entre les deux villes, des enjeux partagés et d'une même volonté politique, il est proposé de formaliser un accord de coopération. Une convention de coopération entre Lyon et Barcelone est aujourd'hui soumise au vote du conseil municipal.

1/ Les villes de Barcelone et Lyon ont de nombreuses caractéristiques historiques, géographiques, économiques ou culturelles en commun :

- Des villes de rang international, sans être capitale de leur pays, et très investies sur la scène européenne notamment (elles sont d'ailleurs toutes deux villes fondatrices du réseau Eurocities)
- Des villes marquées par la « Résistance » et les luttes sociales, l'essor industriel au mitan des XIX^e et XX^e siècles (textile, chimie)
- Des villes bénéficiant d'atouts fluviaux ou maritimes

- Des villes hôtes d'établissements ou événements culturels de renommée internationale, notamment dans le domaine de la littérature.

2/ Elles sont également confrontées à des enjeux partagés, au premier titre celui de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Barcelone et Lyon ont été retenues parmi les 100 Villes Climatiquement Neutres (100VCN), dispositif de la Commission Européenne dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2030, en mobilisant largement les acteurs du territoire.

Cet objectif fait écho à l'ensemble des politiques publiques déployées sur nos territoires pour améliorer le bien-être des habitants : par exemple, les Refuges climatiques ou les superillas à Barcelone ; cour-nature ou encore les rues aux enfants à Lyon. Un dialogue continu et nourri sur ces projets est souhaité.

En outre, les deux municipalités portent des transformations ambitieuses en matière de planification urbaine, de végétalisation, de mobilité ou encore d'alimentation.

Cet objectif se conjugue avec celui de justice sociale et d'inclusion, afin d'assurer une transition pour toutes et tous. Au premier titre, par des politiques attentives aux plus vulnérables, notamment en matière de logement et d'hospitalité, mais aussi en aménageant la ville à hauteur d'enfants ou encore en assurant l'accessibilité universelle.

Les coopérations existantes dans le domaine artistique et culturel seront renforcées, en particulier dans le champ de la littérature et de nouvelles perspectives de partenariat seront envisagées, dans l'ensemble des disciplines : lumière événementielle, musique classique et musiques actuelles, spectacle vivant, lieux muséaux, cinéma, etc.

Enfin, les deux villes maintiendront des échanges, retours d'expériences et bonnes pratiques, en matière de gouvernance, sécurité, de santé globale, de participation citoyenne ou encore de tourisme durable.

3/ Barcelone et Lyon portent une volonté politique et des valeurs communes, dont l'amplification à l'échelle européenne et internationale est indispensable.

Ainsi, les deux villes s'associeront au travers de réseaux constitués ou ad hoc, ou encore dans le cadre de campagnes de plaidoyers, pour défendre les valeurs de l'idéal européen et le respect des droits humains, porter leur modèle de ville en transition mais aussi la défense de relations équilibrées et socialement justes avec l'ensemble des territoires (coopération Nord-Sud notamment).

Pour les villes de Barcelone et de Lyon, une diplomatie des villes, premier échelon des politiques publiques et de dialogue avec les citoyens, est en effet nécessaire pour réussir une transition écologique inclusive et porter une voix forte auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Approuve la convention entre la Ville de Barcelone et la Ville de Lyon.
- 2- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET